

**Réunion du Conseil exécutif national**  
**Vendredi 23 février 2018**  
**Bureau national (salle de conférence 1967), 4<sup>e</sup> étage**  
**100, rue Queen, Ottawa (Ontario)**

**PROCÈS-VERBAL**

**Présences** : G. Phillips (président), O. Alarie, N. Bois, A. Coles, H. Collins, N. Giannakoulis, G. Kopytko, F. Lord, K. Mansfield, B. Marquis, A. Nemec, A. Picotte, M. Stiermann, A. Trau et E. Venditti (*30 dernières minutes de la réunion*)

**Personnel** : D. Therien, J. Courty et C. Vézina

**Absences excusées** : H. Delnick et M. Dyck (*qui a participé par téléconférence pour le 4<sup>e</sup> point de l'ordre du jour seulement*)

**1. Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance du CEN officiellement ouverte à 10 h 03 et constate l'atteinte du quorum.

**1.1 Examen de l'ordre du jour**

L'ordre du jour fait l'objet d'un examen rapide. On demande l'ajout du Comité de négociation collective au point 2.2 (Examen des comités). Les membres du CEN acceptent.

Résolution d'adoption de l'ordre du jour modifié du CEN

**Proposée par** : A. Nemec

**Appuyée par** : N. Giannakoulis

**Abstentions (2)**

***Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité***

**1.2 Examen du procès-verbal de la dernière séance publique du CEN**

On demande de confirmer de nouveau le résultat de la discussion de la journée de réflexion stratégique et de préciser si une résolution a été adoptée à cet effet. Il n'y a pas de commentaire sur le procès-verbal.

Résolution d'adoption du procès-verbal de la séance publique de la réunion du CEN du 26 janvier 2018, sans modification

**Proposée par** : N. Giannakoulis

**Appuyée par** : A. Nemec

**Abstentions (3)**

***Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité***

### **1.3 Examen du procès-verbal de la dernière séance à huis clos du CEN**

*\*On distribue des copies papier du procès-verbal de la séance à huis clos aux membres du CEN.*

Résolution d'adoption du procès-verbal de la séance à huis clos de la réunion du CEN du 26 janvier 2018, sans modification

**Proposée par :** A. Nemeč

**Appuyée par :** M. Stiermann

On mentionne que deux ou trois sections du procès-verbal de la séance à huis clos devraient être transférées dans le procès-verbal de la séance publique, parce que le CEN avait omis de sortir du huis clos. À ce sujet, le président propose d'apporter lui-même le changement afin de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance à huis clos, mais les membres du CEN conviennent plutôt de reporter l'approbation du procès-verbal de la séance à huis clos à la prochaine réunion du CEN.

***Résolution reportée***

## **2. Points de décision**

### **2.1 Nomination des administrateurs du CEN (TR)**

Nicolas Bois et Olivier Alarie avaient déjà soumis leur candidature pour devenir représentants du groupe Traduction (TR) du CEN. Leurs biographies figurent dans les documents de la réunion.

*\* N. Bois et O. Alarie quittent momentanément la salle de réunion (10 h 12).*

Il est résolu que le CEN approuve les nominations d'Olivier Alarie et de Nicolas Bois au conseil d'administration pour combler les sièges vacants du groupe RT.

**Abstention (1)**

***Par acclamation : Résolution adoptée à l'unanimité.***

*\* N. Bois et O. Alarie reviennent dans la salle de réunion (10 h 13).*

**2.2 Examen des comités :** On avait déjà distribué un document décrivant le mandat, la structure, les restrictions, la composition, etc. de chaque comité. On fait remarquer que ces sous-comités sont considérés comme des organes consultatifs du CEN.

#### **a. Comité des communications**

Ce comité ne s'est pas réuni depuis un an. À la lumière de la refonte de la stratégie de communication de l'ACEP et puisqu'il n'est pas urgent de faire appel à ce comité, le président recommande de réexaminer cette question plus tard, vu les considérations financières qu'il faut prendre en considération. Le CEN pourra alors réévaluer s'il faut rétablir le comité. Le président demande aux membres du CEN leur avis sur les prochaines étapes.

## Commentaires/recommandations

- Dans l'éventualité où le CEN décide de rétablir le Comité des communications, on recommande de faire appel à des bénévoles et d'indiquer clairement aux membres du comité que les réunions seront seulement organisées au besoin plutôt que de façon permanente.
- En réponse au commentaire précédent, on fait remarquer qu'il peut être problématique de retarder pour la forme l'organisation des réunions et que certains pourraient se demander pourquoi on a fait appel à des bénévoles au départ. En outre, par la suite, s'il ne se passe rien, l'intérêt à l'égard du comité risque de s'essouffler.
- En réponse à une question d'un membre, le président confirme qu'il ne relève pas du mandat du Comité des communications de répondre à des articles inappropriés ou préjudiciables publiés dans les journaux au sujet de problèmes auxquels l'ACEP est confrontée (*p. ex. des problèmes de négociation*). Ces types de communications externes relèvent strictement du Bureau national avec la participation du président et du conseiller juridique.
- Un des membres signale une certaine corrélation et des chevauchements entre le Comité des communications et le Comité d'éducation.
- À la lumière du fait que le Comité d'éducation pourrait être à l'origine du besoin de communication (*p. ex. effectuer des recherches ou obtenir une mise à jour sur le système Phénix*), on recommande qu'il s'occupe de ce type de communication.
- Comme le mandat du Comité des communications est davantage axé sur l'aspect opérationnel, un membre ne voit pas la nécessité de le maintenir, d'autant plus que le Comité d'éducation peut avoir un mandat à plus long terme et être mieux placé pour s'occuper de ces communications.
- Le président fait part de sa vision à long terme pour la stratégie de communication et déclare que l'intention sera de se doter d'un meilleur site Web qui contient plus de renseignements et auquel on pourrait envisager d'ajouter une composante interactive, ce qui permettrait aux membres d'interagir avec le CEN. On pourrait aussi trouver des moyens efficaces d'attirer plus de personnes vers le site Web. Dans une telle situation, le Comité des communications pourrait jouer un rôle et fournir de l'aide de plusieurs façons, comme voir à la mise à jour du site Web.

Il est résolu de suspendre temporairement le Comité des communications.

**Abstention (1)**

**Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité**

### b. Comité d'éducation

Dans l'ensemble, ce comité a réalisé un certain nombre d'initiatives. Il a supervisé la série « Relancer l'apprentissage », qui a été coûteuse.

Résolution visant à prolonger les discussions de 15 minutes

**Proposée par** : A. Nemeč

**Appuyée par** : N. Giannakoulis

**Contre (1)**

**Abstention (1)**

**Vote à main levée : Résolution adoptée**

On mentionne également que le Comité d'éducation s'est réuni régulièrement en 2017, mais qu'il a fini par ne plus y avoir assez de membres pour en maintenir le rythme après la démission de son ancien président. Sur le plan opérationnel, le comité a exigé beaucoup de ressources, et il sera difficile de maintenir la cadence à l'avenir. Ayant été membre de ce comité dès le début, un membre du CEN avait proposé d'ajouter une composante de perfectionnement professionnel (c.-à-d. *des séances d'apprentissage clés*), mais la recommandation n'a jamais été reçue. Même si on peut fournir de la formation aux membres sur de nombreux sujets (p. ex. *le système Phénix et la formation des délégués syndicaux*), les membres du CEN discutent brièvement de ce qu'il faut faire avec le Comité d'éducation.

Il est résolu de suspendre temporairement le Comité d'éducation.

**Abstention (1)**

***Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité***

En guise de conclusion, le président rappelle aux membres du CEN que tous les sous-comités du CEN peuvent faire l'objet d'une discussion, d'une reprise ou d'une réévaluation, et ce, à n'importe quel moment, si le CEN le décide.

*\* Vu que la réunion a pris du retard, les discussions sont suspendues, et l'ordre du jour est modifié pour tenir compte des conférenciers présents.*

#### **4. Séance d'orientation du CEN/exposé**

Le conseiller juridique de l'ACEP, Peter Engelmann, de Goldblatt Partners LLP, se présente aux membres du CEN et présente aussi son associée, Colleen Bauman. Ils mentionnent tous les deux certains de leurs antécédents et font part de leur expérience de travail auprès de l'ACEP au fil des ans. On distribue des documents qui accompagnent l'exposé de P. Engelmann aux membres du CEN aux fins d'examen. Vu l'intégration du volet des médias sociaux dans l'exposé général, on décide que tout l'exposé sera présenté à huis clos.

Résolution visant à poursuivre la séance à huis clos à 10 h 49

**Proposée par :** O. Alarie

**Appuyée par :** A. Picotte

**Abstention (1)**

***Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité***

*(G. Kopytko se joint à la réunion vers 10 h 51.)*

*(M. Dyck se joint à cette partie de la réunion par conférence téléphonique à 10 h 53.)*

Résolution visant à sortir du huis clos à 12 h 02

**Proposée par :** A. Nemeč

**Appuyée par :** A. Picotte

**Abstention (1)**

***Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité***

*(M. Dyck quitte la conférence téléphonique à 12 h 02.)*

## ***Pause du dîner***

### **5. Exposé de l'Institut sur la gouvernance (IOG)**

Le directeur principal de l'IOG, Michael O'Neill, se présente et parle brièvement du rôle de l'Institut. Il mentionne aussi certains de ses antécédents et souligne son expertise dans le domaine de la gouvernance des conseils d'administration. On avait préalablement distribué aux membres du CEN un rapport sommaire sur les recommandations et les constatations décrivant les points à améliorer. Toujours à l'état d'ébauche, ce rapport a initialement été demandé par l'ancien CEN, qui avait retenu les services de l'IOG pour examiner ses pratiques de gouvernance et formuler des recommandations sur la façon de renforcer la gouvernance.

La méthode proposée et par la suite appliquée par l'IOG misait sur les trois sources de données probantes suivantes :

1. entrevues auprès de répondants clés avec le plus grand nombre possible d'anciens membres du CEN et plusieurs nouveaux membres du CEN, toutes les entrevues devant être réalisées sur une base volontaire;
2. examen des documents de l'ACEP (*p. ex. les procès-verbaux du CEN, les politiques du Conseil, etc.*);
3. élaboration d'études de cas – en accord avec le CEN, les trois organisations suivantes ont été mutuellement proposées et choisies pour les études de cas : l'Association canadienne des agents financiers (ACAF), l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) et l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC).

La directive et l'objectif de l'IOG consistaient à examiner les mandats, les stratégies, les rôles et les responsabilités du CEN afin de s'assurer qu'ils étaient bien compris. L'Institut devait aussi examiner les procédures, les pratiques la composition du CEN. En outre, l'IOG a examiné les questions liées à l'orientation et à l'intégration ainsi que tous les processus en place pour faciliter l'adhésion au CEN. Enfin, les comités et les questions liées aux relations du CEN et du personnel ont été analysés.

M. O'Neill souligne certains points principaux liés au rapport sommaire. Il souligne que l'ensemble des recommandations formulées dans le rapport sont fondées sur les pratiques exemplaires dans le domaine de la gouvernance de conseils d'administration de syndicats dans les secteurs public et sans but lucratif et que, par conséquent, elles ne représentent pas ses opinions ni celles de son associée, Laura Edgar.

### **Séance de questions et réponses/commentaires**

- Le président recommande la création d'un sous-comité du CEN qui serait chargé de se pencher sur cette question en détail et, avec l'aide de l'IOG, de déterminer quelles recommandations peuvent être appliquées, cerner celles qui sont en train de l'être et attribuer des tâches aux comités désignés. M. Stiermann se porte volontaire pour siéger à ce comité spécial s'il est établi.

- Un membre souligne que le Comité des ressources humaines fait déjà tout ça et qu'un nouveau comité n'est donc pas nécessaire.
- Un autre membre estime que ce travail devrait relever du Comité des Statuts et des Règlements, proposition à laquelle M. O'Neill souscrit.
- Un membre signale qu'il y a un chevauchement entre le Comité des ressources humaines et le Comité des Statuts et des Règlements et que, par conséquent, il ne voit pas la nécessité de créer un nouveau comité ou un groupe de travail spécial. Il recommande plutôt de permettre au Comité des Statuts et des Règlements de faire son travail et de cerner les éléments pertinents liés à ces enjeux.
- Un autre membre est d'accord avec le commentaire qui précède, car la proposition initiale exigerait la création d'un sous-comité ponctuel chargé de gérer un problème de gouvernance systémique. Puisqu'il y a déjà un comité en place, au bout du compte, toutes les recommandations lui reviendront, parce que ces enjeux relèvent de son mandat, et pas du mandat d'un quelconque sous-comité. Sinon, on suggère de permettre aux deux comités de faire leur travail et de présenter ensuite une ou plusieurs solutions au CEN. En guise de réponse, on s'inquiète du fait que l'attribution du dossier à deux sous-comités, qui travailleront de façon indépendante sur un même dossier, peut être perçue comme un gaspillage de temps et d'énergie. On recommande de diviser le rapport entre les deux comités.
- Un membre demande si l'IOG est disposé à aider le CEN à organiser une séance d'orientation d'une journée. M. O'Neill répond par l'affirmative et ajoute qu'il s'agit d'un service souvent offert à d'autres organismes gouvernementaux et organisations sans but lucratif.
- En réponse à la question d'un membre, M. O'Neill mentionne que, même si les recommandations énoncées dans le rapport sommaire n'ont pas fait l'objet d'un tri pour cerner les recommandations essentielles ou prioritaires auxquelles il faut donner suite, il est clair que la question de l'orientation et de l'intégration devrait être considérée comme une priorité fondamentale, puisque bon nombre des problèmes rencontrés au sein de l'organisation au cours des dernières années découlent, entre autres, de problèmes de gouvernance, d'un manque de compréhension consensuelle quant aux rôles et responsabilités des membres de l'ACEP et du CEN et de l'absence d'une description sans équivoque des intervenants dont les intérêts sont servis.
- En réaction au commentaire précédent, on demande que l'IOG détermine les mesures à prendre à court, moyen et long termes. M. O'Neill confirme que, au moment de mettre la dernière main au rapport, il ajoutera en annexe une feuille de route qui aidera à déterminer les mesures à prendre.
- On recommande que les présidents des comités respectifs (*c.-à-d. le Comité des Statuts et des Règlements et le Comité des ressources humaines*) rencontrent le président et N. Giannakoulis afin de pouvoir travailler en tandem et choisir ensemble la bonne marche à suivre. Ils pourront ensuite faire un suivi de leur travail auprès du CEN.

C'est ainsi que l'exposé prend fin. Le CEN remercie Michael O'Neill de son rapport sommaire exhaustif, ce dernier s'engageant à inclure un plan d'action une fois le rapport achevé et à confirmer par courriel une date de livraison.

Résolution visant la convocation d'une réunion conjointe du Comité des Statuts et des Règlements et du Comité des ressources humaines afin d'examiner les conclusions du rapport de l'IOG pour ensuite séparer les enjeux qui seront examinés par chacun des comités et/ou cerner les enjeux pouvant être examinés conjointement

**Proposée par** : A. Nemeč

**Appuyée par** : N. Giannakoulis

**Contre (1)**

**Abstention (1)**

***Vote à main levée : Résolution adoptée***

En guise de dernier commentaire, un membre se demande quelles sont les prochaines étapes en ce qui concerne l'organisation d'une séance d'orientation avec l'aide de l'IOG. Le président déclare qu'on le saura en temps et lieu, mais qu'une telle séance est considérée comme importante. Il ajoute que, le moment venu, on procédera de façon plus rigoureuse.

*\*Le CEN reprend l'ordre du jour original.*

## **2.2 Examen des comités (suite)**

**c. Comité de mobilisation et des moyens de pression**

**d. Comité des jeunes membres**

Le président demande de reporter à la prochaine réunion les discussions sur le Comité de mobilisation et des moyens de pression et le Comité des jeunes membres. Les membres du CEN acceptent.

**e. Comité de négociation collective (CNC) du groupe EC** : Le président demande que des volontaires siègent au CNC. N. Giannakoulis, A. Coles, K. Mansfield, A. Trau et H. Collins se portent volontaires.

Il est résolu que le CEN nomme les volontaires susmentionnés en tant que membres du CNC de groupe EC.

**Abstention (1)**

***Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité***

## **3. Mesures de suivi découlant de la dernière réunion du CEN**

On confirme que toutes les mesures de suivi ont été prises et que, à l'avenir, il s'agira là de points permanents à l'ordre du jour.

### ***Pause santé***

*(Le point 6.1 de l'ordre du jour est examiné à huis clos.)*

**6.2 Comité des Statuts et des Règlements** : Après l'exposé de l'IOG, on convient que le Comité des Statuts et des Règlements travaillera de concert avec le Comité des ressources humaines pour examiner le rapport sommaire de l'Institut.

**6.3 Comité d'examen des plaintes (CEP) formé de trois personnes :** F. Lord fait le point au nom du CEP sur la contre-plainte de M. Dyck contre E. Tremblay. Dans ce dossier, le CEP formé de trois personnes n'a tiré aucune conclusion selon laquelle cette plainte doit être jugée frivole ou fictive. Il recommande donc d'aller de l'avant avec une enquête. Ce dossier sera transféré au sous-comité d'enquête formé de trois personnes, qui procédera à l'enquête de la façon qu'il juge appropriée.

Il est résolu que la contre-plainte déposée par Myranda Dyck en date du 2 janvier 2018 contre Emmanuelle Tremblay soit transférée au sous-comité d'enquête formé de trois personnes aux fins d'enquête.

**Proposée par :** F. Lord

**Appuyée par :** O. Alarie

**Abstention (1)**

**Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité**

**Mesure de suivi :** On demande à F. Lord de préparer un rapport sommaire de deux ou trois pages et de le soumettre à l'attention de Julie Courty.

*\*En passant, le président rappelle aux membres du CEN que, s'ils ont des questions de nature politique, ils doivent les lui poser directement par courriel. Toutes les autres questions liées au CEN doivent être adressées à Julie Courty.*

**6.4 Comité des finances :** Un membre demande quel est le processus si un membre veut être nommé au Comité des finances. On confirme qu'il faut envoyer un courriel au président du comité en question pour lui faire part de son intérêt et qu'une réponse quant à d'éventuels postes vacants sera fournie en conséquence.

**6.5 Comité des ressources humaines (mandat) :** On mentionne que le mandat ne peut pas aller à l'encontre des Statuts, ce qui est le cas actuellement, comme l'indique l'avis juridique fourni par P. Engelmann. On recommande et convient de réattribuer le mandat au Comité des ressources humaines, conformément à l'avis juridique, et de le modifier en conséquence.

Résolution visant à transmettre l'avis juridique et le mandat au Comité des ressources humaines aux fins d'examen et de modification afin que le mandat soit en conformité avec les Statuts

**Proposée par :** K. Mansfield

**Appuyée par :** G. Kopytko

**Abstentions (2)**

**Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité**

## **7. Rapports**

### **7.1 Rapport du président**

Des copies papier du rapport du président sont distribuées, reçues et acceptées. Le président se dispense de lire son rapport, mais passe brièvement en revue certains points saillants.



## **7.2 Rapport du vice-président**

Le rapport du vice-président sera transmis une fois traduit.

## **7.3 Rapport des Services professionnels**

Le rapport des Services professionnels sera également transmis une fois traduit.

## **7.4 Rapport du Comité des finances**

Le Comité des finances s'est réuni hier, et seule une version provisoire des états financiers a été fournie, parce qu'il faut plus de temps pour achever le rapport. Dans l'ensemble, l'Association affiche une position financière favorable (environ 800 000 \$), principalement en raison des salaires. L'ACEP a largement dépassé son budget en ce qui concerne les honoraires professionnels et les frais juridiques et devrait dépasser de beaucoup le montant établi d'ici la fin de l'exercice (30 avril). Cependant, on mentionne qu'un fonds de réserve de 400 000 \$ est là, au besoin. On devrait publier des états finaux le 28 février, et une version mise à jour sera distribuée aux membres du CEN.

Un membre demande quelle politique définit l'ensemble des dépenses extraordinaires non budgétaires (*c.-à-d. les dépenses de 5 000 \$ et plus*). C. Vézina répète qu'il n'a pas été en mesure de trouver la politique en question, mais, sachant qu'elle a été rédigée au cours des cinq ou six dernières années, il a demandé à L. Truswell de passer en revue les procès-verbaux précédents de cette période. Il fera un suivi à ce sujet.

## **8. Levée de la séance**

Résolution de clôture de la séance du CEN

**Proposée par** : A. Nemeč

**Appuyée par** : M. Stiermann

**Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité**

**La séance du CEN est levée à 17 h 21, HAE.**

\* \* \* \* \*

*Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 23 février 2018.*

**APPROUVÉ PAR :**

---

Président

---

Date